



Mairie de Nant

Place du Claux  
12230 NANT

## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal de Nant Du 18 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Date de convocation : 12/06/2025

Date d'affichage : 12/06/2025

**L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit juin, à 18h00**, le Conseil municipal de Nant, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Richard FIOL, maire.  
**Etaient présents :** Richard FIOL, Alain DELMAS, Anne-Marie FRENEHARD, Michel VERNHETTES, Claude AROCAS, Yvan BOUAT, Michèle BARASCUD, Jean-Pierre CHARALAMBOS, Magali COULET, Paulette FOURNIER, Christian JULIAN, Sabine THOMAS  
**Etaient Représentés :** Virginie GOVIGNON par Paulette FOURNIER, Lionel CAYRON par Jean-Pierre CHARALAMBOS et Jean-François GALLIARD par Yvan BOUAT.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1.Nomination du secrétaire de séance ; délibération
- 2.Approbation PV du conseil précédent ;
- 3.Décisions du Maire ;

**FINANCES :**

- 4.Budget principal 2025 : projets d'investissement – Voirie ; délibération
- 5.Subvention exceptionnelle ; délibération

**RESSOURCES HUMAINES :**

- 6.Création d'un emploi saisonnier sur le grade d'adjoint d'animation ; délibération
- 7.SPA – Convention pour une campagne de stérilisation des chats errants sur le territoire communal ; délibération
- 8.Fermeture du site des Canalettes pour les mois d'octobre et novembre ; délibération
- 9.Transformation de la Poste en agence postale intercommunale ; délibération

### Questions diverses / information du Maire

#### 1. Nomination Secrétaire de séance

Délibération n° 2025-37

Vu l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales,  
Monsieur le Maire invite le conseil municipal à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.  
Le conseil municipal nomme M. Alain DELMAS pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Délibération adoptée à 13 voix pour et 2 contre.

#### 2. Approbation du PV du Conseil du 26 mai 2025

Le procès-verbal du conseil du 26 mai 2025 est approuvé à 11 voix pour et 4 abstentions.

### **3. Fonctionnement des assemblées : Enumération des décisions du Maire**

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 21 du 23 mai 2020 fixant les délégations du conseil municipal au maire durant la durée du mandat,

Considérant que depuis le dernier conseil municipal daté du 26 mai 2025, Monsieur le maire a pris les décisions suivantes en vertu de la délégation susvisée :

- Rénovation de l'ancienne école des Liquisses : Avenant n° 1 et Ordre de service n° 2 : Prolongation du délai d'exécution et date d'achèvement des travaux (30/09/2025) – Entreprise ROUSSEL Frédéric

|              |            |   |
|--------------|------------|---|
| <b>DEVIS</b> | 30/05/2025 | A.J.C 2 303.64 € (maintenance UV step)                              |
| <b>DEVIS</b> | 30/05/2025 | SIEDA 436.80 € (Remplacement ouvrage Rue du four)                   |
| <b>DEVIS</b> | 05/06/2025 | SARL REPROSERVICE 1 661.04 € (exposition Abbatiale St Pierre)       |
| <b>DEVIS</b> | 06/06/2025 | ROUSSEL Frédéric 3 874.69 € (toiture annexe chapelle des pénitents) |
| <b>DEVIS</b> | 16/06/2025 | BUREAU VALLEE 119.17 € (fournitures administratives)                |

|                                      |            |   |
|--------------------------------------|------------|---|
| <b>CONTRAT D'ENGAGEMENT ET DEVIS</b> | 12/06/2025 | Association « les ateliers de la Muse » Bal Vira-Soleil 580 € |
| <b>CONTRAT D'ENGAGEMENT</b>          | 13/06/2025 | La peña des templiers 300 € (cérémonie du 14 août)            |

### **Dossiers d'urbanisme**

- PC 0121682500008 Section L parcelles n° 487 – Castelnau
- DP 0121682400013 Section K- parcelle 174 – Dourbias
- DP 0121682400014 Section R – parcelle 818 – Route de l'estrade
- DP 0121682400015 Section A – parcelle 994 – Place du Claux
- DIA 2025-06 Section B – Parcellle 593 – Les Cuns
- DIA 2025-07 Section F – Parcelles 170-171-172 et F 456 – St Sauveur du Larzac
- DIA 2025-08 Section A – Parcellle 1452 – Lot Pré de la Grange

### **4. Budget principal de la commune 2025 : projets d'investissement - Voirie**

Après discussion, le conseil municipal a décidé de retirer de l'ordre du jour la délibération sur le budget principal de la commune 2025 : projets d'investissement – Voirie, une enveloppe de 40 000 € pour l'opération 'Voirie' ayant été inscrite au budget approuvé le 26 mai dernier.

**5. Subvention exceptionnelle****Délibération n° 2025-38**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'association sollicite auprès de la commune une participation financière à la 7<sup>ème</sup> édition du Salon de la Gravure et de la Micro-Edition de Nant qui s'est déroulée du 9 au 11 mai dernier. Il est proposé la somme de 900 €.

Le conseil municipal accepte le versement d'une subvention exceptionnelle de 900 € à l'association « Nant Nature et Patrimoine ».

**Délibération adoptée à 14 voix pour et 1 abstention.**

**6. Création d'un emploi saisonnier sur le grade d'adjoint d'animation****Délibération n° 2025-39**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, suite à la réception d'une candidature en date du 11 juin dernier et pour la bonne organisation des animations de la saison estivale 2025, il est nécessaire de procéder au recrutement d'un emploi saisonnier, sur le grade d'adjoint d'animation territorial à temps non complet soit 20 heures par semaine du 1<sup>er</sup> juillet au 14 août 2025.

Le conseil municipal décide de créer un emploi saisonnier d'adjoint d'animation à temps non complet (20 heures par semaine) du 1<sup>er</sup> juillet au 14 août inclus, décide que la rémunération est rattachée au 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle indiciaire des adjoints d'animation territoriaux, habile Monsieur le Maire à recruter l'agent ayant candidaté afin de pourvoir cet emploi pour la durée susvisée et dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des personnels nommés dans cet emploi sont inscrits au budget.

**Délibération adoptée à 15 voix pour.**

**7. SPA – Convention relative à la capture, l'identification et la stérilisation des chats errants non identifiés.****Délibération n° 2025-40**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la SPA propose une campagne annuelle de stérilisation des chats errants afin de lutter contre la prolifération des chats errants sans détenteurs. Il est proposé d'établir une convention entre la commune, la SPA et la clinique vétérinaire pour une campagne de stérilisation.

Cette convention annuelle s'achèvera au 31 décembre 2025 et ne sera pas reconduite tacitement. Elle prévoit la stérilisation de 10 chats errants sans détenteurs minimum, et par multiple de 5. La participation de la commune (sous forme de subvention) sera par conséquent de 550 euros (55 euros x 10 chats).

Monsieur le Maire sollicite donc l'autorisation de signer cette convention.

**Délibération adoptée à 15 voix pour.**

**8. Fermeture du site des Canalettes pour les mois d'octobre et novembre****Délibération n° 2025-41**

Suite à la réunion qui s'est déroulée le 3 février dernier avec l'ensemble des acteurs concernés, la commune de Nant doit délibérer sur la fermeture du site des Canalettes pour les mois d'octobre et novembre.

Cette fermeture du site vise à :

- Permettre à l'activité pastorale de se dérouler dans de bonnes conditions
- Permettre aux sociétés de chasse de pratiquer leur activité en toute sécurité, tout en poursuivant leur rôle de régulation du gibier
- Favoriser un temps de quiétude pour les riverains

**Délibération adoptée à 15 voix pour.**

**9. Transformation de la Poste en agence postale intercommunale****Délibération n° 2025-42**

Monsieur le Maire rappelle les conditions relatives à l'organisation d'une Agence Postale au sein du pôle des services au public dont la France Services Multisites Larzac et Vallées portée par la Communauté des Communes Larzac et Vallées.

Il porte à la connaissance des élus le texte de la convention de partenariat « La Poste Agence Intercommunale » dont la durée est fixée à 9 ans.

Cette transformation permettrait :

- D'améliorer l'accès à l'offre des services au public et de garantir une continuité de l'accueil ;
- De consolider l'offre des services au public, dont La Poste en tant que l'un des 11 opérateurs nationaux France services ;
- De solliciter l'intervention du fonds de péréquation postal auprès de la CDPPT (Commission Départementale de Présence Postale Territoriale) de l'Aveyron pour un appui au financement des travaux de réhabilitation et de réaménagement de l'hôtel de ville – pôle des services au public ;

Le Conseil Municipal accepte la création d'une agence postale intercommunale à compter du 15 octobre 2025, confie la gestion de l'agence postale à la Communauté des Communes Larzac et Vallées dans le cadre d'une mutualisation du service avec la France Services Multisites Larzac et Vallées, autorise la Communauté des Communes Larzac et Vallées à signer la convention de partenariat « La Poste Agence Intercommunale » et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise à disposition des locaux avec la Communauté des Communes Larzac et Vallées en charge du fonctionnement de l'agence postale au sein du pôle des services intercommunaux.

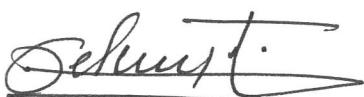
**Délibération adoptée à 12 voix pour, 2 contre et 1 abstention.**

**QUESTIONS DIVERSES :**

Les points évoqués :

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance à 19h20.

Le secrétaire  
Alain DELMAS



Le Maire  
Richard FIOL

